



La commune s'est prononcée contre le changement des compteurs électriques. PHOTO M.L.

Le Conseil contre les compteurs Linky

Le Conseil municipal de jeudi dernier, relativement court, a toutefois mis en lumière le problème des compteurs électriques Linky. La délibération portant sur le refus du déclassement des-dits compteurs électriques, a été prise à l'unanimité moins deux voix.

ERDF désire en effet changer les compteurs existants par des compteurs connectés, nouvelle génération. Ce nouveau type de compteur « intelligent » fait l'objet d'informations radicalement opposées.

Selon l'association Robin des toits, le compteur générerait des ondes électromagnétiques dangereuses, ce que nie ERDF qui affirme que ces propos sont « absurdes ». En effet, le courant porteur en ligne est faible, et ce dernier ne communique que quelques secondes avec le central qui recueille les données entre minuit et 6 heures du matin.

Le Circ (Centre international de recherche contre le cancer) a quant à lui classé les ondes des radios fréquences dans la catégorie « cancérigène possible ».

« C'est trop, d'autant que Linky ne représente aucun intérêt pour l'utilisateur, et pourrait même alourdir la

facture d'électricité », conclut un rapport publié par UFC Que choisir. Il est également constaté une entrave à la liberté et à la vie privée, le fonctionnement pouvant indiquer s'il y a quelqu'un dans la maison, s'il prend une douche ou s'il y a une consommation électrique anormale, etc.

« Pour l'instant, ERDF ne sévit pas, mais refuser la pose de Linky, c'est courir le risque de voir son électricité coupée », relève Nicolas Mouchino de UFC Que choisir, dans une interview donnée au journal « Le Monde ». Chacun devra donc se faire une opinion.

Coup de pouce aux familles

L'opération consiste à soutenir l'inscription des enfants de 6 à 11 ans dans les associations de la commune, en versant 25 euros par enfant. C'est actuellement 52 enfants qui en profitent, pour un montant global de 1 300 euros. Une initiative incitative qui porte ses fruits.

Par ailleurs, la mise en conformité du restaurant scolaire sur le plan sanitaire se monte à 122 280 € TTC. Une de subvention sera demandée auprès Département.

Michel Laville